

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00570

Numéro SIREN : 820 960 177

Nom ou dénomination : A.I.D.E.S. 83

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2020 sous le numéro de dépôt 4785



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

BNA/2016 B 00570

AUDIT FIDUCIAIRE EXPERTISE COMPTABLE AFEC
Zac des Garillans
109 RUE DE LA TUILERIE
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Nos références : BNA/2016 B 00570

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : A.I.D.E.S. 83

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

quartier peybert
376 CHEMIN DU CROS
83720 TRANS-EN-PROVENCE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 820960177 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 20/10/2020 le dépôt, arrivé au greffe le 19/10/2020, enregistré sous le numéro 2020/4785, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/06/2020

Récépissé délivré le 20/10/2020

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



Désignation de l'entreprise		SAS A.I.D.E.S. 83		376 Chemin du Cros		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		83720 TRANS EN PROVENCE						
SIRET		8 2 0 9 6 0 1 7 7 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30062020		30062019		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	13 572	030	4 619	8 953	12 125	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	13 572	048	4 619	8 953	12 125	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 298	052		1 298	423
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	2 961	070		2 961	329
			072	2 197	074		2 197	2 457
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	8 151	086		8 151	2 764	
	Charges constatées d'avance *	092	553	094		553	460	
	Total II	096	15 160	098		15 160	6 433	
	Total général (I + II)	110	28 732	112	4 619	24 113	18 558	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 000	2 000		
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126	200			
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132				
	Report à nouveau	134		134	1 630	(67)		
	Résultat de l'exercice	136		136	10 406	1 897		
	Provisions réglementées	140		140				
Total I	142		142	14 236	3 830			
Provisions pour risques et charges	Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	1 449	2 665		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	6 612	172	8 428	12 064		
	Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176		176	9 877	14 728			
Total général (I + II + III)	180		180	24 113	18 558			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.I.D.E.S. 83		Exercice N clos le 30062020		Exercice N-1 clos le 30062019		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	41 738	27 657	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226	2 257				
Autres produits			230	2 929		109			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	46 924		27 766		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	13 994		4 512		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(876)		(423)		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	18 443		19 110	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 337)			244	337		521	
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements *			254	3 172		1 447		
	Dotations aux provisions			256					
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	11		9		
		260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	35 080		25 176		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	11 844		2 590		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			315	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	1 438		378			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	10 406		1 897		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 438				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	641
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647
	Bénéfice col. 1				352	9 587		354	
	Déficit col. 2				356				
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)								
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370	9 587		372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.I.D.E.S. 83**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	742	442		444		446	742				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	11 635	462		464		466	11 635				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 195	472		474		476	1 195				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	13 572	492		494		496	13 572				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	104	532	247	534		536	352				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	1 099	552	2 327	554		556	3 426				
	Autres immobilisations corporelles	560	244	562	598	564		566	841				
TOTAL		570	1 447	572	3 172	574		576	4 619				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.I.D.E.S. 83						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES					III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	6 369
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	5 831
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **24 113 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **46 924 euros** et un total **charges** de **36 518 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **10 406 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2019** et finit le **30/06/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2020	30/06/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	527	862	(335)	-38,82
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	527	862	(335)	-38,82

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2020	30/06/2019	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	553	460	93	20,21
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	553	460	93	20,21

--

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

30/06/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	2 000,00	1,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	2 000,00	1,0000	2 000,00

SAS A.I.D.E.S 83
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 376 Chemin du Cros
Quartier Peybert
83720 TRANS EN PROVENCE
R.C.S. DRAGUIGNAN 820 960 177

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

20 OCT. 2020

83720 DRAGUIGNAN

B 6785

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020
=====

APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 30 JUIN 2020

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
ET LE TRENTE SEPTEMBRE, A NEUF HEURES,**

Les associés de la SAS A.I.D.E.S 83 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation régulière de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Selon la feuille de présence, les associés présents ou représentés représententparts sur les 2.000 parts du capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame HUON Lysiane, présente et acceptant, en sa qualité de Présidente et associée.

La Présidente constate à la lecture de la feuille de présence que les associés présents ou représentés représententparts soit plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020;
- Le rapport de gestion ;
- Le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée ;
- Les statuts de la société.

Madame la Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés, et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration à l'unanimité.

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Rémunération de la présidence ;
- Questions diverses.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion établi par la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2020, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle constate, conformément aux dispositions de l'Article 223 quarter et 223 quinquies du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'Article 39-4 du même code, à savoir :

AMENDES ET PENALITES :	0,00 €
------------------------	--------

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Cette résolution est ADOPTÉE à :

- l'unanimité
- Ou
- par voix contre voix

Cette résolution est REFUSÉE à :

- l'unanimité
- Ou
- par voix contre voix

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à **10.405,79 euros** de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU	10.405,79 €
------------------	-------------

Après cette affectation du résultat et réaffectation des réserves non distribuables, la situation des capitaux propres sera la suivante :

CAPITAL	2.000,00 €
RESERVE LEGALE	200,00 €
REPORT A NOUVEAU	12.035,86 €
CAPITAUX PROPRES	14.235,86 €

RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES (Art 243 Bis du CGI)

Dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis CGI, il n'y a pas eu de distributions de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est ADOPTÉE à :

- l'unanimité
- Ou
- par voix contre voix

Cette résolution est REFUSÉE à :

- l'unanimité
- Ou
- par voix contre voix



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce, l'approuve tel qu'il a été présenté.
Cette résolution n'est pas mise aux voix car les associés sont concernés par les conventions visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la Présidente n'a perçu aucune rémunération pour son mandat sur l'exercice clos le 30 juin 2020.
Elle aura en outre droit au remboursement de ses cotisations sociales liées à sa fonction de Présidente, de ses frais de déplacement et de représentation et de tous autres frais engagés dans l'intérêt de la société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est ADOPTÉE à :

- l'unanimité
- Ou
- parvoix contre.....voix

Cette résolution est REFUSEE à :

- l'unanimité
- Ou
- parvoix contre.....voix

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie de la présente afin d'effectuer toute formalité légale.

Cette résolution est ADOPTÉE à :

- l'unanimité
- Ou
- parvoix contre.....voix

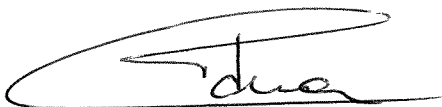
Cette résolution est REFUSEE à :

- l'unanimité
- Ou
- parvoix contre.....voix

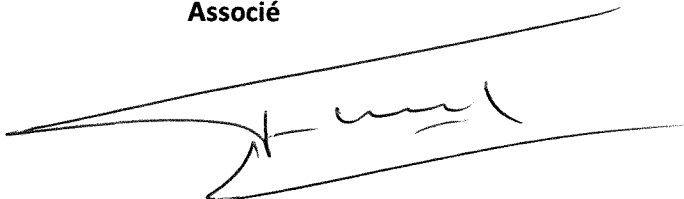
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les associés.

Madame HUON Lysiane
Présidente et associée



Monsieur HUON Michel
Associé



SAS A.I.D.E.S 83
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 376 Chemin du Cros
Quartier Peybert
83720 TRANS EN PROVENCE
R.C.S. DRAGUIGNAN 820 960 177

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

=====

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à **10.405,79 euros** de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU	10.405,79 €
-------------------------	--------------------

Après cette affectation du résultat, la situation des capitaux propres sera la suivante :

CAPITAL	2.000,00 €
RESERVE LEGALE	200,00 €
REPORT A NOUVEAU	12.035,86 €
CAPITAUX PROPRES	14.235,86 €

RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES (Art 243 Bis du CGI)

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués
Exercice clos le 30/06/2019	NEANT
Exercice clos le 30/06/2018	NEANT
Exercice clos le 30/06/2017	NEANT

Madame HUON Lysiane
Présidente et associée

Monsieur HUON Michel
Associé

SAS A.I.D.E.S 83

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 376 Chemin du Cros
Quartier Peybert
83720 TRANS EN PROVENCE
R.C.S. DRAGUIGNAN 820 960 177

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA PRESIDENCE Sur les opérations de l'exercice clos le 30 JUIN 2020 (Article L.232-1 du code de Commerce)
--

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE - RESULTATS

Durant cet exercice, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 41.738,31 euros contre 27.656,97 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 46.923,94 euros contre 27.766,19 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 35.080,15 euros, dont 3.171,84 euros de dotations aux amortissements, contre 25.175,74 euros de charges d'exploitation pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice d'exploitation de 11.843,79 euros contre un bénéfice d'exploitation 2.590,45 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier nul, et d'un résultat exceptionnel nul, l'exercice se clôture par un bénéfice net comptable de 10.405,79 euros contre un bénéfice net comptable de 1.897,45 euros pour l'exercice précédent.

DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de cet exercice prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code, à savoir :

AMENDES ET PENALITES :	0,00 €
-------------------------------	---------------

hcl hnt

MEME METHODE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 30 juin 2020, soit la somme de **10.405,79** euros, de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU	10.405,79 €
------------------	--------------------

Après cette affectation, la situation des capitaux propres est la suivante:

CAPITAL	2.000,00 €
RESERVE LEGALE	200,00 €
REPORT A NOUVEAU	12.035,86 €
CAPITAUX PROPRES	14.235,86 €

RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES (Art 243 Bis du CGI)

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes distribués
Exercice clos le 30/06/2019	NEANT
Exercice clos le 30/06/2018	NEANT
Exercice clos le 30/06/2017	NEANT

ETAT DES COMPTES COURANTS AU 30/06/2020

Nous vous rappelons l'état des comptes courants des associées à la date de la clôture de l'exercice, soit le 30 juin 2020 :

	2019/2020
Mme Lysiane HUON	(-6.602,22) €
M. Michel HUON	(-9,99) €

Comptes créditeurs.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts afin de développer notre activité et réduire nos charges pour améliorer nos résultats et ce malgré la conjoncture économique très difficile.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun budget n'a été consacré à la recherche et au développement.

PRISE DE PARTICIPATION - SOCIETES CONTROLEES

La société n'a effectué aucune prise de participation ou prise de contrôle.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de cet exercice.

CONVENTION DE L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

Un rapport spécial a été établi sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 223-19 du Code de Commerce.

REMUNERATION DU PRESIDENT

L'Assemblée générale décide de ratifier l'absence de rémunération allouée à la Présidente au cours de l'exercice.

L'assemblée générale décide de maintenir l'ensemble de ces dispositions pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2020.

Nous vous rappelons que le présent rapport et la résolution relative à l'affectation des résultats devront être déposés avec les comptes annuels auprès du registre du commerce et des sociétés.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver l'affectation des résultats qui vous a été proposée, les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et donner quitus à Madame Lysiane HUON.

La Présidente
Mme Lysiane HUON



SAS A.I.D.E.S 83
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 376 Chemin du Cros
Quartier Peybert
83720 TRANS EN PROVENCE
R.C.S. DRAGUIGNAN 820 960 177

TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion établi par la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2020, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle constate, conformément aux dispositions de l'Article 223 quarter et 223 quinquies du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'Article 39-4 du même code, à savoir :

AMENDES ET PENALITES :	0,00 €
------------------------	--------

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 juin 2020s'élevant à **10.405,79 euros** de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU	10.405,79 €
------------------	-------------

Après cette affectation du résultat et réaffectation des réserves non distribuables, la situation des capitaux propres sera la suivante :

CAPITAL	2.000,00 €
RESERVE LEGALE	200,00 €
REPORT A NOUVEAU	12.035,86 €
CAPITAUX PROPRES	14.235,86 €

RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES (Art 243 Bis du CGI)

Dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis CGI, il n'y a pas eu de distributions de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce, l'approuve tel qu'il a été présenté. Cette résolution n'est pas mise aux voix car les associés sont concernés par les conventions visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la présidente n'a perçu aucune rémunération pour son mandat sur l'exercice clos le 30 juin 2020.

Elle aura en outre droit au remboursement de ses cotisations sociales liées à sa fonction de Présidente, de ses frais de déplacement et de représentation et de tous autres frais engagés dans l'intérêt de la société sur présentation de justificatifs.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie de la présente afin d'effectuer toute formalité légale.

Madame HUON Lysiane
Présidente et associée



Monsieur HUON Michel
Associé



SAS A.I.D.E.S 83
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 376 Chemin du Cros
Quartier Peybert
83720 TRANS EN PROVENCE
R.C.S. DRAGUIGNAN 820 960 177

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE
Sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020
(Art L.223-19 du Code de Commerce)

Chers Associés,

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et la présidence, l'un des associés ou d'autres sociétés, dans lesquelles la présidence ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Aucune nouvelle convention visée aux articles L.223-19 du Code de Commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967 n'est intervenue au cours du présent exercice ou dont les effets ne se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte.

Madame HUON Lysiane
Présidente et associée

